



RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1971 B 00006

Numéro SIREN : 557 150 067

Nom ou dénomination : FITECO

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2014 sous le numéro de dépôt 3198

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

CS 415 (12 allée de la Chartric)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

FITECO
rue Albert Einstein
Parc Technopole
53810 Changé

V/REF :
N/REF : 71 B 6 / 2014-A-3198

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 20/11/2014, les actes suivants :

Requête en date du 13/11/2014

- sollicitant la nomination d'un Commissaire aux apports, afin d'évaluer l'apport consenti par Mr LEMAITRE Fabrice à la SAS FITECO

Ordonnance du président en date du 19/11/2014

- Mr BIZIEN Gérard, est nommé à cette fonction
- Nomination de commissaire aux apports

Concernant la société

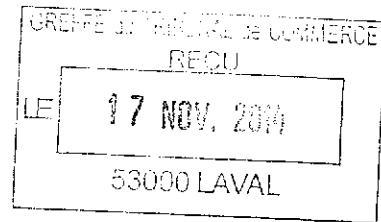
FITECO
Société par actions simplifiée
rue Albert Einstein
Parc Technopole
53810 Changé

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-3198 le 20/11/2014

R.C.S. LAVAL 557 150 067 (71 B 6)

Fait à LAVAL le 20/11/2014,
Le Greffier





REQUETE

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LAVAL

Je soussigné :

Jean-Marie VANDERGUCHT, Président de la société **FITECO**, Société par Actions Simplifiée au capital de 6 430 800€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LAVAL sous le numéro 557 150 067 et dont le siège social est situé à CHANGE (53810), Parc Technopole, Rue Albert Einstein,

A l'honneur de vous exposer que:

La Société FITECO envisage de réaliser une augmentation de son capital social au moyen d'apport, ci-après désigné :

- Apport en nature de titres de la société **ACC EXPERTISE**, Société à Responsabilité Limitée d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes, au capital de 20 000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHERBOURG sous le n° 503 246 639, dont le siège social est à QUERQUEVILLE (50460), au Chiffre d'Affaires au 30/06/2014 de 1 387 649€,

Cet apport serait effectué par Monsieur Fabrice LEMAITRE.

Les conditions et modalités de cet apport seraient déterminées dans un contrat d'apport à établir entre FITECO et l'apporteur.

En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner conformément aux dispositions des articles L 225-147, R 225-7 et R 225-136 du Code de commerce, en qualité de Commissaire aux apports :

- Monsieur **Gérard BIZIEN**, commissaire aux comptes inscrit à la compagnie régionale de Paris, et expert près la Cour d'Appel de Paris, et qui exerce son activité à PARIS (75004), 9 Boulevard Bourdon,

avec pour missions :

- d'apprécier et évaluer l'apport consenti par l'apporteur ci-dessus désigné ;
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement octroyés ;
- d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires qui sera mis à la disposition des associés et déposé au Greffe du Tribunal de commerce dans les délais légaux.

Fait à Changé
Le 13 novembre 2014



ORDONNANCE

Nous, Serge FAGUIER, Président du Tribunal de Commerce de LAVAL, assisté de Maître Patrick GUICHAOUA, Greffier,

Vu les articles L225-147, R225-7 et R.225-136 du Code de Commerce,

Vu la requête ci-contre et les motifs y exposés,

DESIGNONS :

**Mr Gérard BIZIEN
9 boulevard Bourdon
75004 Paris**

En qualité de Commissaire aux apports, ayant pour mission :

- D'apprécier et d'évaluer l'apport consenti par Mr Fabrice LEMAITRE.
- D'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement octroyés, devant être effectués par Mr LEMAITRE Fabrice à la SAS « FITECO » dont le siège social est fixé rue Albert Einstein – Parc Technopole 53810 Changé – r.c.s. Laval 557 150 067.
- D'établir un rapport contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires qui sera mis à la disposition des associés et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans les délais légaux.

Fait à LAVAL

le 19 XI 14

LE GREFFIER

Patrick GUICHAOUA

LE PRESIDENT

Serge FAGUIER